



République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 septembre 2021

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14

Présents : Michel BRULHART, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Loïc CHRISTIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 19

Absents excusés : Angélique VAN HOECKE (procuration à Michel BRULHART), Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Frédéric LEGER (procuration à Claude MOREIRA), Nicolas PIDOUX (procuration à Patrick DUMAS), Philippe GAVAGGIO

Secrétaire de séance : Charline PERRIER

2021_37 - Objet : Approbation de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la route de Roulave

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement prévu route de Roulave comprenant des travaux de terrassements, voirie, réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, espaces verts et mobilier urbain.

Afin de débiter ce programme, il convient aujourd'hui de désigner le maître d'œuvre qui sera en charge des missions suivantes :

- Réalisation de l'avant-projet,
- Réalisation du projet,
- Assistance aux contrats de travaux,
- Direction de l'exécution des travaux,
- Contrôle de la conformité (VISA),
- Assistance aux opérations de réception.

Monsieur le Maire propose de confier cette mission au cabinet AINTEGRA comme suit :

- Coût prévisionnel des travaux : 295 000,00 € H.T.
- Taux de rémunération : 5,70 %
- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 16 815,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la route de Roulave à intervenir avec le cabinet AINTEGRA pour un montant de 16 815,00 € H.T. soit 20 178,00 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

**Le Maire,
Michel BRULHART**

